



***Vous rédigez votre carnet de voyage ou menez une étude géographique !***

**Sous la forme d'un carnet multimédia, il s'agit :**

- soit de témoigner d'un voyage proche ou lointain, réel ou imaginaire, par un texte et aussi obligatoirement par des images (cartes originales, croquis, dessins, illustrations) ;
- soit de mener une étude géographique ; trois thèmes d'étude seront proposés pour chaque concours annuel.

***Des pages de tels carnets seront fournies à titre d'exemple. (à demander à : [prixgeographie.amopa@gmail.com](mailto:prixgeographie.amopa@gmail.com))***

Ne peuvent concourir que des personnes physiques, des élèves en cours de scolarité dans un établissement public ou privé sous contrat, d'enseignement secondaire et des étudiants du supérieur, en formation dans un domaine touchant à la géographie.

Les postulants, tout comme leurs professeurs, devront demander sur [prixgeographie.amopa@gmail.com](mailto:prixgeographie.amopa@gmail.com) :

- la fiche d'inscription ;
- le règlement du Prix qui indique les modes de transmission et de correction des travaux, celui de l'attribution du Prix et qui précise les droits, devoirs et responsabilités.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le secrétariat national de l'AMOPA : [prixgeographie.amopa@gmail.com](mailto:prixgeographie.amopa@gmail.com) Tel 33 (0)1 45 54 50 82 (du lundi au jeudi)

**Les productions devront être adressées au plus tard :**

- par voie postale à AMOPA Prix de Géographie, 30 avenue Félix Faure, 75015 PARIS, date de la poste faisant foi ;
- par e-mail envoyé à [prixgeographie.amopa@gmail.com](mailto:prixgeographie.amopa@gmail.com) dans un dossier unique au format PDF.

Ces informations seront disponibles sur le site : <https://amopa.asso.fr/concours/prix-de-geographie/>

DATE DE RETOUR DES TRAVAUX  
avant le :

**11/03/2024**

ADRESSE DE RETOUR DES TRAVAUX

AMOPA - Prix de Géographie

30 avenue Félix Faure

75015 PARIS France

[prixgeographie.amopa@gmail.com](mailto:prixgeographie.amopa@gmail.com)

**Grâce à la générosité de Jean Sarramea et Alice Griotier (†)**

**le concours est doté d'un montant de 2 500 euros.**

